Royaume du Maroc Conseil National des Droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية للمجلس الوطنية الحقوق الإنسان المجلس العقوق الإنسان العقوق المجلس العقوق المجلس العقوق الإنسان العقوق الإنسان المجلس العقوق الإنسان العقوق الع

15 Février 2012 15 فبراير **2012**

1 15/02/12



مواطن يتظلم إلى مجلس حقوق الإنسان

راسل المعطى طاهيري، الساكن في اولاد العالى اولاد يحيى لوطا قيادة، فضالات بإقليم ابن سليمان، الامين العام للمجلس الوطني لحقوق الإنسان في موضوع اسماه مشكاية لرقع تقلم، يقول المنظم متعرضت بطاقتي الوطنية الثعريفية والورقة الرمانية لجرار في ملكية صهري التوفي مؤخرا للاحتجاز من طرف درك فضالات بابن سليمان منذ الاسبوع الاول من شهر بونير 2011، وترددت على صرية درك فضالات مرات متعددة مع طول الانتظار الاسترجاع هذه الوثائق دون جدوى، هذه الوثائق تم احتجازها بعد شكاية تقدم بها (اع) و(جع) يعتبران نفسيهما ورثة للهالك صهري على اثر زيارة للمحر على المحجز في المحجز بنا من سرية فضالات وقيامهما باستنطاقي كتلك، فطالبا باحضار الجرار الى المحجز وتصليمهما نسخة من صدقة تصدق بها الهالك على زوجته وابنته بالنبني روجتي وذلك في تخد سافر وتصليمهما نسخة من صدقة تصدق بها الهالك على زوجته وابنته بالنبني روجتي وذلك في تخد سافر المصورت في الاستحقاقات الاخيرة،

ويلتمس التظلم التعلق البادية. المارسة على سنكان البادية. المحرة المارسة على سنكان البادية. المحرة المارسة على سنكان البادية.

15/02/12



Tenue à Laâyoune de la Journée d'étude régionale sur l'examen périodique universel dans le domaine des droits de l'Homme : Le dialogue perturbé par des manifestations incongrues

Le palais des congrès de Laâyoune a abrité les travaux d'une journée d'étude régionale sur l'examen périodique universel dans le domaine des droits de l'Homme.

Les travaux de cette rencontre, initialement prévue à partir de 10 heures, samedi 11 février, ont pris du retard. Cela est dû au fait que certaines personnes avaient occupé un grand espace au sein de la salle des conférences du palais, exprimant des revendications et criant leurs slogans de façon à empêcher tout dialogue, intervention ou suggestion de la part des organisateurs de la journée d'étude.

Ouvrant les travaux de cette rencontre, Mohamed Sabbar, secrétaire général du Conseil national des droits de l'Homme, qui a organisé cet événement, en partenariat avec la délégation ministérielle chargée des droits de l'Homme, s'est excusé pour le retard enregistré. «Bien que la rencontre soit un espace de dialogue et de liberté d'expression, il ne faut pas que celle-ci soit traduite en anarchie. Toute liberté est conditionnée par un certain nombre de données qui doivent être respectées, a-t-il indiqué. Ajoutant que si le CNDH est un intermédiaire qui œuvre au rapprochement des points de vue et à aplanir les divergences, il n'est pas pour autant habilité à recevoir ce genre de revendications.

Il a également précisé que le CNDH était néanmoins là pour soutenir les opprimés et défendre leurs intérêts et non le contraire, concluant que la manière de présenter ses revendications dessert la cause plus qu'elle ne la sert».

Pour sa part, Mahjoub Haiba, délégué ministériel chargé des droits de l'Homme a, au début de son intervention, dénoncé ce genre de comportement tout en soulignant que cela prouve que notre pays a fait d'importants progrès dans le domaine des droits de l'Homme.

Il a indiqué que c'est la troisième région qui accueille une telle rencontre après Marrakech et Oujda. Ces rencontres, a-t-il ajouté ont permis aux participants de découvrir le texte adopté par les Nations unies sur les droits de l'Homme.

Dans une déclaration à «Libé», Mohamed Sabbar a indiqué que ces mouvements de revendications concernent tous les pays du Maghreb et sont dus à des accumulations socioéconomiques et à une gouvernance qui connaît un important déficit en terme de communication.

Il a ajouté que l'objectif de l'actuelle journée d'étude n'est pas de débattre de ces problèmes qui ne sont pas l'apanage des seules provinces du Sud.

Répondant à la question de savoir si les problèmes que vivent les provinces sahariennes ne seront résolus que dans un cadre global mettant fin au dossier du Sahara, M. Sabbar a déclaré : «Vous avez vu ce qui se passe à Taza. Je n'en dirai pas plus, car le CNDH se propose d'envoyer une commission d'enquête pour définir les tenants et aboutissants de ce qui vient de s'y passer. Mais en réponse à votre question, je dirais que les problèmes socioéconomiques touchent toutes les régions du Maroc».

Pour sa part, le délégué ministériel chargé des droits de l'Homme, Mahjoub Haiba a déclaré à «Libé» que cette rencontre a un caractère consultatif à travers un débat public relatif au rapport national qui sera soumis au conseil des droits de l'Homme des Nations unies qui devra se tenir au mois de mai prochain à Genève. La préparation de ce rapport est menée suivant

15/02/12

une approche participative associant les instances intéressées, les départements gouvernementaux, les médias et les ONG.

Il a indiqué que Rabat avait abrité une rencontre, au mois de novembre dernier qui avait connu la participation d'ONG et d'experts internationaux dont l'objectif était de permettre aux différents acteurs de se familiariser avec ce mécanisme créé en 2006. C'était aussi l'occasion permettant aux acteurs de présenter leurs propositions et recommandations. S'agissant des revendications qui avaient retardé le début des travaux de la rencontre, M. Haiba a indiqué que ce genre de rencontres suscite des confusions et que ces revendications n'avaient rien à voir avec l'objet de la rencontre. Nous avons, malgré cela, tenu notre réunion et écouté les différents intervenants dont nous intégrerons les suggestions dans notre rapport. Répondant à la rumeur selon laquelle le Maroc est devant un enlisement juridique, concernant la question du Sahara, Mahjoub Haiba a dit qu'il n'y avait aucun enlisement et que le Maroc a eu le courage de déclarer son intention de résoudre ce problème à travers la régionalisation élargie.

Quant aux dossiers des anciens détenus politiques, il a souligné qu'ils ont été traités sans distinction et que les mêmes critères ont été adoptés pour tous, conformément à ceux établis par l'IER. Il a indiqué que le CNDH suit les recommandations de l'IER, dans le cadre de la consolidation des droits de l'Homme, notant qu'il avait besoin de temps. Par ailleurs, a-t-il ajouté, le Maroc a fait d'importantes réalisations, sur le plan national, dans le domaine des droits de l'Homme qui est une culture que nous nous devons inculquer aux citoyens. Concluant les travaux de la rencontre, M. Sabbar a félicité les participants pour le succès de cette manifestation.

Répondant aux représentants de certaines ONG qui ont déploré le fait qu'elles ne soient pas associées dans le cadre du CNDH, il a précisé que le Maroc compte plus de 50.000 ONG, selon les statistiques officielles et par conséquent, elles ne peuvent pas, toutes être associées. Il a souligné qu'il n'existe nulle part de liberté absolue d'expression et que dans toutes les démocraties, cette liberté est encadrée par des lois.

15/02/12 4